



# Brocante 2019

Evènement organisé par l'association Happy Culture Chantilly

## Formulaire d'inscription

Merci de compléter ce formulaire et de nous le retourner avec les éléments suivants :

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Règlement correspondant à la réservation (chèque ou espèces)
- Extrait Kbis de moins de trois mois pour les professionnels et les entreprises

Notre adresse postale : 4 rue des Genêts, Apt 217, 60500 Chantilly

Coordonnées

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Agit en qualité de : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adhérent :  Oui  Non

*Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité d'adhérer en même temps à l'association pour bénéficier du tarif préférentiel. Pour cela, se référer au formulaire d'adhésion.*

**Tarifs :**  
1 mètre linéaire : 3€ pour les adhérents  
5€ pour les non-adhérents



Réservation

Objet(s) de la vente : \_\_\_\_\_

Nombre de mètres réservés : \_\_\_\_\_

Je soutiens l'association Happy Culture Chantilly, j'ajoute un don d'un montant de \_\_\_\_\_ euros

Montant total : \_\_\_\_\_ euros *Les tarifs sont indiqués en haut à droite de ce formulaire.*

- En complétant et signant ce formulaire j'accepte entièrement le règlement de l'évènement ci-joint.  
De plus, j'autorise l'association à stocker mes données dans le cadre de la gestion de l'association. A ce titre, je peux librement demander à les consulter et à les modifier comme indiqué par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). (obligatoire)
- Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à prendre les inscrits en photo et vidéo durant les activités qu'elle propose. J'accepte que ces photos et vidéos sur lesquelles je peux apparaître, soient diffusées sur internet (site, réseaux sociaux, articles...) et sur tous supports présentant l'association (revues, journaux, flyers...) sans limite de temps. (obligatoire)
- Je souhaite recevoir la lettre d'information de l'association par courriel (non obligatoire)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date du jour



# Brocante 2019

Evènement organisé par l'association Happy Culture Chantilly

## Règlement intérieur

**Article 1 :** Le présent règlement intérieur a pour objet d'encadrer les activités des visiteurs et des exposants.

**Article 2 :** Le présent règlement est applicable lors de la brocante 2019 organisée par l'association Happy Culture Chantilly dans la ville de Chantilly (60500). Il pourra être mis à jour jusqu'au début de l'évènement et sera affiché lors du-dit évènement.

**Article 3 :** Inscriptions et paiement :

Les inscriptions sont prises en charge par l'association Happy Culture Chantilly.

Les règlements par espèces ou par chèque à l'ordre de l'association Happy Culture Chantilly sont à joindre au formulaire d'inscription. En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.

**Article 4 :** L'inscription ne sera validée par l'organisateur qu'à réception complète du dossier d'inscription (Formulaire d'inscription, pièces jointes requises inscrites sur le formulaire d'adhésion, paiement).

L'inscription à cet évènement vaut acceptation du règlement intérieur.

**Article 5 :** L'organisation et la mise en place du matériel sera réalisé par les organisateurs. Les exposants s'engagent à restituer l'espace occupé et le matériel mis à disposition à la fin de l'évènement dans l'état d'origine. Toute dégradation pourra entraîner des poursuites.

**Article 6 :** Les placements seront déterminés par les organisateurs et ne pourra en aucun cas faire l'objet de réclamation ou plainte. Il ne saurait aucunement exister de préférences, passe-droit ou dérogation, pour l'attribution des emplacements.

**Article 7 :** Les organisateurs sont seuls décisionnaires en cas de litige.

**Article 8 :** L'entrée de l'évènement est gratuite pour les visiteurs.

**Article 9 :** L'association Happy Culture Chantilly décline toute responsabilité en cas de vol, de pertes ou de détérioration de matériel ou de véhicule.

**Article 10 :** Produits interdits à la vente et activités interdites :

Pour tous, sont interdits à la vente : tout produit illégal, tout produit étant issu de l'exploitation animale ainsi que tout produit à caractère religieux ou sexuel.

**Article 11 :** Contrôle de la manifestation :

Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de Police afin de s'assurer du respect de la réglementation et des lois en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement intérieur général ou de faire remballer un exposant ne respectant pas le présent règlement.

**Article 12 :** Conditions de participation :

L'évènement est réservé aux participants dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec le règlement intérieur.

En signant leur formulaire d'inscription, les participants déclarent par là même adhérer aux clauses du présent règlement.

### Infos pratiques :

Date : Dimanche 12 mai 2019 de 8h à 18h

Lieu : Parc Watermaël Boitsfort 60500 Chantilly

Entrée gratuite, restauration rapide sur place

### Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter sur :

Facebook : "Association Happy Culture Chantilly"

Internet : [happyculturechantilly.fr](http://happyculturechantilly.fr)

Téléphone : 07.69.42.84.28

